

Mémorial  Memorial  
du des  
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Samedi, le 1<sup>er</sup> mars 1913.

N<sup>o</sup> 15.

Samstag, den 1. März 1913.

*Loi du 28 février 1913, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1913.*

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 27 février 1913 et celle du Conseil d'Etat du 28 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le budget de l'Etat pour l'exercice 1913 est arrêté :

En recette ordinaire à la  
la somme de ..... 16.962.488 fr.

En recette extraordinaire à  
la somme de ..... 1.239.245 fr.

Total ..... 18.201.733 fr.

En dépense ordinaire à la  
somme de ..... 19.458.064 fr.

En dépense extraordinaire à  
somme de ..... 1.239.245 fr.

Total ..... 20.697.309 fr.

En recette et en dépense pour ordre à la  
somme de 10.191.263 fr.

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

*Gesetz vom 28. Februar 1913, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für das Jahr 1913 betreffend.*

Wir Marie Adélaïde, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordneten-Kammer;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 27. Februar 1913 und derjenigen des Staatsrates vom 28. desl. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Haben verordnet und verordnen:

**Art. 1.** Das Staatsbudget für das Jahr 1913 ist festgesetzt :

In betreff der ordentlichen  
Einnahmen auf ..... 16.962.488 Fr.

In betreff der außerordent-  
lichen Einnahmen auf ..... 1.239.245 Fr.

Total ..... 18.201.733 Fr.

In betreff der ordentlichen  
Ausgaben auf ..... 19.458.064 Fr.

In betreff der außerordent-  
lichen Ausgaben auf ..... 1.239.245 Fr.

Total ..... 20.697.309 Fr.

In Einnahmen und Ausgaben für Rechnungs-  
ordnung auf 10.191.263 Fr.

Dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

**Art. 2.** <sup>1)</sup> La part des communes dans le produit de l'impôt foncier pour l'exercice 1913 est fixée à 5 %.

**Art. 3.** Ne sont pas susceptibles d'être transférés les crédits non limitatifs ainsi que ceux figurant au chapitre des dépenses extraordinaires.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1913.

MARIE-ADÉLAÏDE.

*Les Membres du Gouvernement,*

EYSCHEN, MONGENAST, DE WAHA, BRAUN.

<sup>1)</sup> L'art. 56 de la loi du 9 février 1891, concernant l'impôt mobilier, attribue aux communes 4 % du produit de la contribution mobilière.

**Art. 2.** <sup>1)</sup> Der Anteil der Gemeinden an dem Ertrage der Grundsteuer ist für das Jahr 1913 auf 5 % festgestellt.

**Art. 3.** Für uneingeschränkte Kredite ist keine Überschreibung zulässig, ebenso für diejenigen des Kapitals der außergewöhnlichen Ausgaben.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Mémorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Luxemburg, den 1. März 1913.

Maria Adelhaid.

Die Mitglieder der Regierung,  
Eyschen, Mongenast, de Waha, Braun

<sup>1)</sup> Der Art. 56 des Gesetzes vom 9. Februar 1891 über die Mobiliensteuer, erkennt der Gemeinde 4 % des Ertrages der Mobiliensteuer zu.

**Chapitre I<sup>er</sup>. — Recettes.**

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1913.
<b>A. RECETTES ORDINAIRES.</b>		
Section I <sup>re</sup> . — Contributions directes et accises.		
1	Contribution foncière:	
	a) Propriétés non bâties .....	fr. 488.000
	b) Propriétés bâties (sol et élévation) .....	637.000
		1.125.000
2	Contribution mobilière et patentes .....	1.870.000
3	Impôt sur les mines et minières .....	220.000
4	Impôt sur les cabarets .....	300.000
5	Eau-de-vie indigène ou importée de l'Allemagne:	
	a) Eau-de-vie indigène .....	1.200.000
	b) Eau-de-vie importée de l'Allemagne .....	70.000
		1.270.000
6	Bière .....	425.000
7	Recouvrement des frais de poursuite .....	2.400
8	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats .....	2.000
9	Extraits du cadastre .....	1.500
10	Recettes diverses .....	1.000
		5.216.900

Art.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1913.
<b>Section II. — Douanes.</b>		
11	Part du Grand-Duché dans les revenus de douane et les impôts de consommation :	
	<i>a)</i> Droits d'entrée .....	3.375.000
	<i>b)</i> Sucre de betteraves .....	750.000
	<i>c)</i> Sel .....	290.000
	<i>d)</i> Tabac indigène .....	52.500
	<i>e)</i> Impôt sur les cigarettes ..	190.000
	<i>f)</i> Vins mousseux .....	95.000
	<i>g)</i> Objets d'allumage .....	105.000
	<i>h)</i> Objets d'éclairage .....	75.000
	} y compris la bonification des frais de perception	
		4.932.500
12	Droits de statistique .....	40.000
13	Uebergangsabgabe sur la bière .....	100.000
14	Recettes diverses (droits d'entrepôt, amendes, etc.) .....	7.500
		5.080.000
<b>Section III. — Enregistrement et domaines.</b>		
15	Enregistrement .....	690.000
16	Greffe .....	18.000
17	Hypothèques .....	120.000
18	Successions .....	300.000
19	Centimes additionnels .....	338.400
20	Timbre .....	250.000
21	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. ....	6.000
22	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire .....	50.000
23	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger .....	21.000
24	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance .....	1.500
25	Fermage de la pêche et des passages d'eau .....	12.000
26	Domaine forestier de l'Etat. — Produit des ventes de bois et relaiement du droit de chasse .....	18.000
27	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics — remboursement des traitements des chefs de cantonnement .....	21.150
28	Id. — Remboursement des traitements des gardes-forestiers (art. 11, alinéa 2 de la loi du 7 avril 1909) .....	100.000
29	Ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse .....	1.000

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1913.
30	Ventes mobilières — ventes de reproducteurs .....	290.000
31	Id. — Produits des routes et autres ventes mobilières .....	36.000
32	Cassage mécanique de Merkholtz — vente des sous-produits .....	5.000
33	Produit des pépinières de l'Etat .....	7.000
34	Rentes des concessions minières .....	426.800
35	Locations .....	8.400
36	Frais de ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse .....	100
37	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières .....	18.700
38	Taxes et annuités des brevets d'invention etc. ....	45.000
39	Assistance judiciaire et procédure en débet, recouvrements etc. ....	3.300
40	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes et recettes diverses .....	6.000
	<b>Section IV. — Postes, télégraphes et téléphones.</b>	<b>2.793.350</b>
41	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes .....	1.637.000
42	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes .....	108.000
43	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes .....	400.000
	<b>Section V. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.</b>	<b>2.145.000</b>
44	Produit du travail des détenus à Luxembourg et à Diekirch .....	92.500
45	Recettes diverses du service économique .....	1.000
46	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pension- naires:	
	a) Aveugles .....	1.500
	b) Sourds-muets .....	1.000
	c) Dépôt de mendicité .....	2.500
	d) Hospice du Rham .....	105.000
	e) Maison de santé d'Ettelbruck .....	100.000
		210.000
	<b>Section VI. — Recettes diverses.</b>	<b>303.500</b>
47	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paye- ment des pensions .....	388.000
48	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s.-Alz. dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis; minerval à payer	

Art.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1913.
	par les élèves de ces établissements; contingent des villes de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. dans les dépenses des lycées de jeunes filles; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909).....	136.000
49	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades .....	20.000
50	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement .....	6.750
51	Remboursement de la subvention de fr. 8.000.000 accordée pour la construction des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (art. 9 de la convention-loi du 11 novembre 1902-3 avril 1903), 11 <sup>e</sup> annuité .....	500.000
52	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance .....	27.550
53	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains .....	45.000
54	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne .....	153.000
55	Intérêts de la dotation du Crédit foncier .....	15.000
56	Excédent de recettes de comptables extraordinaires .....	3.000
57	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers .....	100
58	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature .....	24.000
59	Intérêts de fonds en dépôt .....	13.200
60	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité .....	4.000
61	Laboratoire bactériologique: a) Produit des analyses .....	3.000
	b) Service de l'inspection des viandes .....	6.000
	c) Vente de vaccin et de sérums .....	2.000
	d) Recettes du service public de désinfection .....	500
		11.500
62	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie .....	44.000
62bis	Remboursement du tiers de certaines indemnités phylloxériques (art. 10 de la loi du 12 mai 1905 sur le phylloxéra) .....	6.500
63	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies .....	4.450
64	Remboursements imposés aux communes par l'art. 60 al. 3 de la loi du 6 mai 1911 sur l'assurance-invalidité et vieillesse et portant sur un tiers de la somme de fr. 65.064 .....	21.688
		1.423.738
	Total des recettes ordinaires .....	16.962.488

Art.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1913.
<b>B. RECETTES EXTRAORDINAIRES.</b>		
65	Vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse..	50.000
66	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	5.000
67	Émission de Bons du Trésor.....	1.183.745
68	Excédents de recettes des comptables extraordinaires sur les crédits mis à leur disposition à charge du budget extraordinaire et se rapportant aux budgets de 1911 et 1912.....	500
	Total des recettes extraordinaires ....	1.239.245
	Total général des recettes .....	18.201.733

**Chapitre II. — Dépenses.**

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
<b>A. DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
Section I <sup>re</sup> .		
1	Excédent présumé des dépenses de l'exercice antérieur .....	500.000
Section II. — Liste civile.		
2	Liste civile.....	200.000
Section III. — Gouvernement.		
3	Traitements du ministre d'Etat, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement .....	73.480
4	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	118.810
5	Frais de route et de séjour .....	2.250
6	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises) .....	27.000
7	Statistique.....	37.000
8	Dépenses pour distinctions honorifiques .....	6.000
9	Dépenses diverses .....	1.500
		266.040
Section IV. — Chambre des députés.		
10	Chambre des députés .....	75.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
10bis	Id. — Restant de la session de 1911 à 1912 .....	81.526
		156.526
	<b>Section V. — Conseil d'État.</b>	
11	Conseil d'État .....	25.000
	<b>Section VI. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.</b>	
12	Traitement du secrétaire; frais de bureau, frais de déplacement et autres .....	10.430
	<b>Section VII. — Relations extérieures.</b>	
13	Légations .....	20.000
14	Consulats .....	7.200
15	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice) .....	1.000
16	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger .....	12.800
		40.800
	<b>Section VIII. — Justice.</b>	
17	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire .....	395.700
18	Frais de bureau des justices de paix .....	3.000
19	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers et du service anthropométrique .....	18.000
20	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises), et frais de chauffage et d'éclairage .....	29.000
20bis	Confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1903 à 1912 .....	3.500
20ter	Nouvelle édition des Codes de commerce, de l'industrie et du travail .....	4.000
21	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police .....	6.500
22	Frais de route et de séjour .....	3.000
23	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire .....	400
24	Remises des greffiers (Crédit non limitatif) .....	4.700
25	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité (loi du 6 mai 1911, art. 100) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.) .....	125.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1913.
26	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes .....	18.000
27	Huissiers audienciers, traitements des concierges .....	8.500
28	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif) .....	1.000
	<b>Section IX. — Cultes</b>	<b>620.300</b>
	<i>a) Culte catholique.</i>	
29	Traitements du clergé .....	565.350
30	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale .....	2.800
31	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 <sup>er</sup> mai 1894, art. 4) .....	500
32	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire), y compris 5200 fr. pour restant de l'exercice 1912 .....	26.200
33	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs .....	18.030
34	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire .....	3.000
35	Subside pour la bibliothèque du Séminaire .....	300
36	Subside pour le culte catholique (y compris 1500 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens); indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnité pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades .....	10.150
	<i>b) Culte protestant.</i>	
37	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg .....	3.400
38	Subside .....	6.400
	<i>c) Culte israélite</i>	
39	Traitement du rabbin .....	3.400
40	Subside .....	1.500
	<b>Section X. — Corps de gendarmerie et des volontaires.</b>	<b>641.030</b>
41	Corps de gendarmerie et des volontaires .....	641.000
42	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie .....	46.000
	<b>Section XI. — Chambre des comptes.</b>	<b>687.000</b>
43	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires .....	43.100

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1913.
44	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues .....	2.600
	<b>Section XII. — Recette générale.</b>	45.700
45	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et des commis; — frais du contrôle .....	23.230
46	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service .....	6.330
47	Assurances contractées contre le vol — paiement des primes .....	1.195
	<b>Section XIII. — Contributions directes, accises et cadastre.</b>	30.755
48	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision .....	333.000
49	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 22 mai 1896 relative à l'impôt sur l'eau-de-vie ...	3.000
50	Frais de route et de séjour .....	36.200
51	Cadastre — Rétributions variables (sans distinction d'exercice) .....	32.000
52	Création d'un livre foncier .....	p <sup>r</sup> mémoire.
53	Statistique des revenus fonciers .....	300
54	Renouvellement partiel des plans cadastraux .....	2.500
55	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments .....	17.000
56	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dûs par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889 (Crédit non limitatif.) .....	85.000
57	Expédition des rôles des contributions directes .....	3.500
58	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos .....	2.000
59	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes; restitution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif.) .....	50.000
60	Dépenses diverses .....	3.000
60bis	Indemnités accordées en exécution de l'art. 1 <sup>er</sup> al. 8 de la loi du 27 juillet 1912 sur le régime des cabarets (Crédit non limitatif.) .....	25.000
61	Service de jaugeage officiel, y compris les frais de location du service de la vérification des poids et mesures; service des compteurs d'alcool — dépenses diverses (sans distinction d'exercice) .....	4.000
		596.500

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
<b>Section XIV. — Enregistrement et domaines.</b>		
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration ; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux .....	58.200
63	Frais de route et de séjour .....	400
64	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif.) .....	80.000
65	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs ...	8.000
66	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (Crédit non limitatif.) .....	6.000
67	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en debet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet .....	9.000
68	Restitutions (Crédit non limitatif.) .....	1.700
69	Frais d'adjudication .....	10.000
70	Frais de vente de terrains domaniaux .....	1.500
71	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines .....	3.700
72	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif). .....	1.000
73	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier .....	8.000
74	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine et un restant de 4 fr. de l'exercice 1911 .....	1.000
		188.500
<b>Section XV. — Douanes.</b>		
75	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché .....	69.150
76	Gratifications et subside à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie ..	11.700
77	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses .....	23.000
		103.850
<b>Section XVI. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.</b>		
78	Crédit foncier et Caisse d'épargne .....	136.100
79	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice) .....	2.000
		138.100

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1913.
<b>Section XVII. — Pensions.</b>		
80	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. Suppléments et augmentation de pensions (Lois des 28 mars 1899 et 23 mai 1904.) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.020.000
81	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907, y compris un restant des exercices 1907 et 1908 de fr. 126. ....	32.200
82	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux..	10.000
		<b>1.062.200</b>
<b>Section XVIII. — Travaux publics — administration.</b>		
83	Traitements et frais de bureau du personnel .....	129.600
84	Frais de route et de séjour .....	25.650
85	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage .....	177.970
86	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	276.500
87	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et chemins repris .....	3.200
87bis	Id. — Restant de l'exercice 1912 .....	2.177
88	Subside à la masse d'habillement des cantonniers .....	7.000
		<b>622.097</b>
<b>Section XIX. — Travaux publics — voirie.</b>		
89	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage .....	500.000
90	Carrières et cassage mécanique de Merkholtz, y compris tous frais de transport par chemin de fer, resp. par axe.....	125.000
90bis	Pavage de l'avenue de la gare (Hollerich) .....	10.000
90ter	Pavage à neuf du pont Adolphe .....	40.000
91	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités .....	150.000
91bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines — 5 <sup>e</sup> crédit .....	100.000
92	Entretien des chemins repris par l'Etat, y compris une somme de 30 fr. pour frais d'un abornement effectué en 1905 .....	650.000
92bis	Transformation de la chaussée empierrée en chaussée pavée sur les chemins repris à l'intérieur de Differdange .....	31.500
93	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie..	100.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1913.
94	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	10.000
95	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics .....	7.500
96	Chemins de fer: frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent.....	37.000
96bis	Subvention pour l'établissement d'une halte à Betzdorf.....	3.000
97	Chemins de fer vicinaux; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant aux propriétaires des lignes, y compris les frais d'études définitives..	27.500
98	Dépenses de services automobiles .....	150.000
99	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres .....	20.000
100	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos .....	5.000
101	Dépenses diverses et imprévues .....	500
	<b>Section XX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.</b>	<b>1.967.000</b>
102	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien .....	15.000
103	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie; taxes d'eau .....	175.000
103bis	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations d'entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance .....	7.000
104	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal .....	1.000
105	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'Etat .....	30.000
105bis	Appropriation et resp. exhaussement du bâtiment de l'ancienne cuisine dit « bâtiment de l'école » aux Casernes du Saint-Esprit.....	51.400
105ter	Travaux d'aménagement aux bâtiments de la maison d'éducation à Luxembourg-Grund et acquisition de mobilier.....	15.000
105 <sup>4</sup>	Agrandissement et appropriation des bâtiments des prisons à Luxembourg-Grund	p <sup>r</sup> mémoire.
106	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations — Fêtes publiques et illuminations .....	50.000
107	Entretien des monuments historiques .....	5.000
108	Embellissements dans diverses parties du pays .....	10.000
109	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos .....	5.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
110	Dépenses diverses et imprévues .....	500
	<b>Section XXI. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.</b>	<b>364.900</b>
111	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement .....	5.000
112	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie .....	30.000
113	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie .....	20.000
	<b>Section XXII. — Mines.</b>	<b>55.000</b>
114	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau .....	36.500
115	Frais de voyage .....	7.000
116	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter — Dépenses diverses et imprévues, y compris un restant de 1500 fr. de l'exercice 1912.....	6.500
	<b>Section XXIII. — Fonds communal.</b>	<b>50.000</b>
117	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions de la loi du 8 août 1907 .....	500.000
118	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1 <sup>er</sup> , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5 % à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve .....	359.800
	<b>Section XXIV. — Travaux communaux.</b>	<b>859.800</b>
119	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances .....	50.000
120	Subsides aux communes pour construction et réparation de maisons d'école avec dépendances à l'exception des latrines d'école, ainsi que logements pour le personnel enseignant .....	50.000
121	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service de contrôle des constructions communales .....	5.000
121bis	Indemnités, frais de route et de séjour des agents temporaires attachés à l'administration du service agricole pour l'étude et la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercommunales ainsi que pour la surveillance des travaux d'exécution de ces projets .....	10.000
122	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux, y compris les dépenses résultant de l'organisation d'un service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale .....	114.000
123	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif.) .....	44.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
124	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique.....	12.000
	<b>Section XXV. — Dette publique.</b>	<b>285.000</b>
125	Annuités et frais, y compris un restant de fr. 11 de l'exercice 1896.....	500.000
126	Service du nouvel emprunt (Loi du 8 août 1907) .....	315.000
127	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (sans distinction d'exercice) .....	50.000
128	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif.) .....	16.000
129	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section ..	251.502
129bis	Remboursement au profit du fonds spécial des chemins de fer vicinaux du produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898 .....	179.394
129ter	Remboursement du bon du Trésor émis en exécution de la loi du 16 juillet 1912 concernant l'allocation d'une indemnité de renchérissement pour 1911 aux fonctionnaires et employés de l'Etat, et intérêts dus pour les années 1912 et 1913 .....	277.500
	<b>Section XXVI. — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.</b>	<b>1.589.396</b>
130	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale et création d'une bibliothèque aux commissariats .	43.000
131	Frais de route et de séjour des commissaires .....	5.000
132	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901, y compris un restant de l'exercice 1912 de fr. 1034 .....	16.000
133	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912 concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux (art. 25. al. 4 et art. 41) (Crédit non limitatif.) .....	30.000
133bis	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912 concernant la création d'une caisse de prévoyance des employés communaux (rachat de vingt années de service à raison d'un sixième; art. 16 de la même loi) — (Crédit non limitatif.) .....	40.000
	<b>Section XXVII. — Administration des eaux et forêts.</b>	<b>134.000</b>
134	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents; indemnités fixes et frais de voyage pour le contentieux forestier; dépenses imprévues ...	50.000
135	Traitements des gardes forestiers .....	100.000
136	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés.....	13.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
137	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers .....	3.000
138	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux	8.000
139	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorces .....	38.000
140	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat.....	29.000
141	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat par les gardes préposés au triage....	11.000
142	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnités et frais de voyage de l'agent chargé des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière.....	6.000
143	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers.....	8.000
	<b>Section XXVIII. — Service sanitaire.</b>	266.000
144	Collège médical; frais de déplacement; visite des pharmacies, etc. ....	12.000
145	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement.....	14.500
146	Ecole d'accouchement — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves; — achat de trousse pour les élèves sortantes; — cours de récapitulation — frais; — dépenses diverses .....	20.000
147	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renouvellement des trousse à l'usage de ces personnes .....	5.500
148	Traitements et indemnités des vétérinaires .....	22.575
149	Subsides à des sages-femmes, y compris les cotisations des sages-femmes affiliées à l'assurance-invalidité et vieillesse .....	18.000
150	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies .....	3.000
151	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc. ....	5.000
152	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but.....	150.000
153	Fourniture de désinfectants à des indigents; achat de sérums curatifs et de vaccin	3.500
154	Subside à l'Union antialcoolique .....	1.500
155	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger .....	27.000
156	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection .....	20.000
157	Cours pour gardes-malades; — protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative	

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
	privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables (tuberculose, etc.) et dépenses diverses .....	15.000
158	Menues dépenses .....	500
	<b>Section XXIX. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-l.-Bains.</b>	<b>318.075</b>
159	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc.....	20.000
160	Frais d'exploitation .....	60.000
		<b>80.000</b>
	<b>Section XXX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.</b>	
161	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires, des comptables et des aides-surveillants .....	646.000
162	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. — Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent aux services télégraphique et téléphonique. — Indemnités pour agences auxiliaires volontaires.....	169.000
163	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents .....	34.000
164	Traitements et indemnités des facteurs, y compris 20.000 fr. pour indemnités de renchérissement des facteurs et agents-facteurs. — Frais de remplacement aux jours de repos .....	667.000
165	Loyer de locaux et mise en état de ceux-ci .....	53.000
166	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transport des dépêches et des colis .....	195.100
166bis	Id. — Restant de l'exercice 1911 .....	40
167	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphique et cartes postales; frais de bureau de la Direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et de relais .....	88.400
167bis	Id. — Restant de l'exercice 1911 .....	35.730
168	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste .....	50.000
169	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la Direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville .....	50.000
169bis	Id. — Restant de l'exercice 1911 .....	19.460
169ter	Acquisition d'un nouveau wagon-poste, d'une nouvelle automobile pour le transport des dépêches et des colis entre Luxembourg-ville et la gare, ainsi que de deux automates pour la vente de valeurs postales (sans distinction d'exercice)	32.500

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
169 <sup>4</sup>	Aménagement du bureau des postes à Luxembourg-gare dans le nouveau bâtiment de la gare (sans distinction d'exercice) .....	30.000
170	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux.....	1.000
171	Dépenses diverses et imprévues .....	7.500
171bis	Id. — Restant des exercices 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 .....	2.650
172	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice) .....	60.000
172bis	Pose de câbles téléphoniques à Esch-s.-Alz.; réfection complète du réseau interurbain vers Ettelbruck.....	p <sup>r</sup> mémoire.
172ter	Installation du service téléphonique automatique .....	p <sup>r</sup> mémoire.
	<b>Section XXXI. — Commission d'agriculture. — Service agricole.</b>	<u>2.141.380</u>
173	Commission d'agriculture .....	3.000
174	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau et acquisition d'instruments .....	63.000
175	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice .....	1.500
	<b>Section XXXII. — Enseignement agricole.</b>	<u>67.500</u>
176	Ecole et station agricoles à Ettelbruck, y compris fr. 260 pour restant d'exercices antérieurs .....	46.000
177	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché .....	9.000
178	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole .....	8.000
179	Subsides pour études agronomiques .....	7.000
180	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck et à Luxembourg — Organisation de cours ambulants dans différentes parties du pays .....	13.500
	<b>Section XXXIII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.</b>	<u>83.500</u>
181	Primes pour l'amélioration de la race chevaline .....	50.000
182	Introduction de reproducteurs de la race chevaline; prix d'acquisition, frais de douane et autres .....	125.000
183	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine, y compris un restant de l'exercice 1909 de fr. 221 .....	50.000
184	Introduction de reproducteurs étrangers des races bovine, porcine, ovine et caprine; prix d'acquisition, frais de douane et autres .....	225.000
		<b>15b</b>

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1913.
185	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912 concernant la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif) .....	4.000
	<b>Section XXXIV. — Chemins d'exploitation.</b>	<u>454.000</u>
186	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, frais de mutation, indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux .....	75.000
	<b>Section XXXV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.</b>	
187	Crédit pour travaux d'amélioration agricoles, y compris un restant de fr. 741 de l'exercice 1911 .....	16.000
188	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers .....	25.000
189	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenus en garantie ..	60.000
189bis	Confection d'une nouvelle carte de la Moselle — Part du Grand-Duché .....	10.000
189ter	Frais de procès et dommages-intérêts à payer par l'Etat du chef d'un accident survenu en 1908 lors de l'exécution de travaux de réparation d'un barrage du ruisseau dit Lauterbach, entre Lauterborn et Echternach...	20.000
	<b>Section XXXVI. — Subsides divers à l'agriculture.</b>	<u>131.000</u>
190	Subsides aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles .....	50.000
191	Subsides en faveur des laiteries .....	30.000
192	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture .....	40.000
	<b>Section XXXVII. — Viticulture.</b>	<u>120.000</u>
193	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque .....	3.700
194	Enseignement viticole — conférences et subsides pour études .....	8.000
195	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles, des pépinières de Grevenmacher et de Remich; agrandissement de la pépinière à cépages américains; établissement à Wormeldange et à Remich de vignes-modèles à cépages américains réfractaires au phylloxéra; acquisition d'appareils de jaugeage et de nettoyage des fûts, de la création de bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des vigneron en général .....	25.000
196	Mesures à prendre contre les ennemis de la vigne. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne; — dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra et pour la destruction des foyers phylloxériques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.000
196bis	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai	

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1913.
	1905 concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra (sans distinction d'exercice) .....	20.000
197	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires .....	7.000
	<b>Section XXXVIII. — Fondation Theisen à Givenich.</b>	<b>81.700</b>
198	Rente due par l'Etat — loi du 3 avril 1893' .....	2.000
	<b>Section XXXIX. — Commerce et industrie.</b>	
199	Chambre de commerce .....	4.800
200	Assurance ouvrière (exécution des lois des 31 juillet 1901, 5 avril 1902 et 30 juillet 1909) et étude des questions sociales .....	55.000
200bis	Id. — Restant de l'exercice 1911 .....	11.550
201	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse — Part contributive de l'Etat et consignation à faire en exécution de l'art. 61 de la loi du 6 mai 1911 sur l'assurance-invalidité et vieillesse (sans distinction d'exercice) .....	300.000
202	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902) .....	20.570
202bis	Id. — Restant de l'exercice 1910 .....	1.200
203	Bourse du travail .....	10.000
204	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail .....	21.500
205	Service des habitations à bon marché .....	21.000
206	Fonds des habitations à bon marché .....	16.000
207	Développement du tourisme dans le pays .....	15.000
208	Commissariat de la Banque Internationale .....	6.750
209	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exécution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902 sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice) .....	1.000
209bis	Indemnité du chef d'un vol à l'exposition universelle de Bruxelles .....	2.266
	<b>Section XL. — Enseignement professionnel.</b>	<b>486.636</b>
210	Ecole d'artisans — traitements et indemnités .....	60.000
211	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers et alimentation des collections et dépenses diverses .....	20.000
212	Id. — Frais du service intérieur .....	20.000
213	Id. — Bourses pour les élèves indigents .....	15.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
214	Id. — Assurance des contre-maitres et des élèves contre les accidents du travail; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire .....	1.500
215	Cours techniques pour adultes (professions industrielles et commerciales), y compris un restant de fr. 156 de l'exercice 1910 .....	25.000
216	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles .....	30.000
217	Bibliothèque professionnelle .....	10.000
	<b>Section XLI. — Enseignement supérieur et moyen.</b>	<b>181.500</b>
218	Gymnases de Luxembourg, de Dickirch et d'Echternach et Ecoles industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. — traitements et indemnités .....	561.000
219	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses .....	60.000
220	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques .....	10.000
221	Bourses d'études ou de voyage en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg et des autres établissements similaires du pays .....	1.000
222	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases .....	5.000
223	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial .....	8.000
224	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif.) .....	20.000
225	Crédit pour l'alimentation de la bibliothèque nationale .....	10.000
225bis	Lycées de jeunes filles — dépenses de service (Loi du 17 juin 1911) .....	42.000
225ter	Id. — Bourses en faveur d'élèves indigentes .....	600
	<b>Section XLII. — Enseignement primaire.</b>	<b>712.600</b>
226	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire .....	55.000
227	Ecoles normales — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses, y compris une somme de 1600 fr. à titre d'indemnité de logement et de renchérissement du personnel enseignant, ainsi qu'un restant de l'exercice 1912 de fr. 3200 .....	68.000
228	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire .....	621.000
229	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant .....	15.000
230	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel d'enseignement .....	132.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
231	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 7 août 1906 et 10 août 1912 (sans distinction d'exercice) .....	372.000
232	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur .....	49.000
233	Bourses d'études aux élèves-instituteurs, y compris un restant de fr. 200 pour le 4 <sup>e</sup> trimestre 1912 .....	13.000
234	Bourses d'études aux élèves-institutrices, y compris un restant de fr. 1700 pour le 4 <sup>e</sup> trimestre 1912 .....	14.500
235	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales, y compris un restant de 900 fr. pour le 4 <sup>e</sup> trimestre 1912 ....	8.300
236	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pensions .....	15.000
237	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel et dépenses pour cours aux enfants bégues .....	14.000
238	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses .....	14.000
239	Etablissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant .....	1.800
240	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses .....	8.000
241	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf .....	4.500
242	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, conférences et cours de perfectionnement pour le personnel enseignant .....	15.000
242bis	Subside à la société de l'art à l'école .....	1.000
243	Création d'une bibliothèque pédagogique .....	6.000
<b>Section XLIII. — Arts et sciences.</b>		<b>1.427.100</b>
244	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires .....	22.000
245	Conservatoire de musique à Luxembourg .....	15.000
246	Subvention à la ville de Luxembourg pour dépenses imprévues du conservatoire de musique .....	8.000
247	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg .....	10.000
248	Encouragements aux études industrielles et artistiques .....	8.000
249	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger ..	10.000
250	Subside à la section historique de l'Institut .....	5.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1913.
251	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach .....	2.000
251bis	Subside pour la restauration, l'entretien et la conservation de l'église paroissiale d'Echternach.....	2.000
252	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques .....	3.000
253	Rémunération du conservateur du musée.....	4.325
254	Frais d'entretien des collections du musée .....	2.000
255	Subside à la Société des sciences médicales .....	2.000
256	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois.....	2.000
257	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst »	1.500
258	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice) .....	860
258bis	Id. — Restant de l'exercice 1911 .....	13
259	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés .....	1.650
<b>Section XLIV. — Etablissements pénitentiaires.</b>		<b>100.348</b>
<i>A. Luxembourg.</i>		
260	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire ....	2.400
261	Traitements et indemnités.....	57.370
262	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert) .....	37.995
263	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel .....	153.523
264	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, etc.).....	93.400
265	Frais de bureau .....	1.750
<i>B. Diekirch.</i>		
266	Commission administrative — jetons de présence et indemnité du secrétaire ...	800
267	Traitements et indemnités .....	10.080
268	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert) .....	4.550
268bis	Id. — Restant de l'exercice 1912 .....	210

Art.	L I B E L L É,	Crédits pour 1913.
269	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel .....	9.000
270	Dépenses relatives au travail des détenus.....	7.500
271	Frais de bureau .....	500
<i>C. Prisons cantonales.</i>		
272	Installation, réparation, ameublement — frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900) .....	8.000
<b>Section XLV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.</b>		<b>387.078</b>
<i>A. Maison de santé d'Ettelbruck.</i>		
273	Traitements et émoluments fixes .....	28.300
274	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901 .....	49.600
275	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions etc. à offrir aux malades, etc.); uniforme et traitement médical du personnel .....	248.000
276	Menues dépenses .....	850
<i>B. Hospice du Rham.</i>		
277	Traitements .....	8.500
278	Indemnités fixes .....	20.500
279	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements, entretien des promenades et plantations, etc.); uniforme et traitement médical du personnel.....	190.000
280	Matériel de bureau et d'école y compris les frais d'une excursion de la population scolaire .....	1.800
<b>Section XLVI. — Bienfaisance publique.</b>		<b>547.350</b>
281	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique .....	50.000
282	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ....	6.000
283	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abatage de bétail; secours particuliers, etc. ....	30.000
284	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs .....	135.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1913.
285	Remboursements des frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897). (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs .....	6.000
286	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger .....	3.000
	<b>Section XLVII. — Subsidés à des associations de secours.</b>	230.000
287	Subsidés aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement .....	26.200
288	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail .....	30.000
289	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail non affiliées à l'association générale .....	5.000
290	Subsidés aux caisses de secours: <i>a)</i> des sous-officiers et gendarmes ..... 2.500 <i>b)</i> des employés de la douane ..... 2.500 <i>c)</i> des cantonniers..... 5.000 <i>d)</i> des employés des postes et télégraphes ..... 2.500 <i>e)</i> des facteurs des postes..... 5.000 <i>f)</i> des instituteurs..... 6.500 <i>g)</i> des institutrices ..... 3.250 <i>h)</i> des fonctionnaires et employés de l'administration des contributions et du cadastre ainsi que de l'association d'assurance contre les accidents ..... 2.500	29.750
	<b>Section XLVIII.</b>	90.950
291	<b>Récompenses pour actes de dévouement</b> .....	500
	<b>Section XLIX. — Police générale et administrative.</b>	
292	Subsidés aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif) .....	25.000
293	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2; Crédit non limitatif) .....	25.000
294	Credit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés .....	5.500
295	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.000
296	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles, y compris un restant de l'exercice 1911 de fr. 144.....	8.000
296bis	Subsidé à la société de chasse « Saint-Hubert » dans l'intérêt des mesures prises pour la répression du braconnage.....	1.000
297	Dépenses dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles .....	1.500

Articles	LIBELLE.	Credits pour 1913.
298	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux .....	6.000
298bis	Subside à la Société protectrice des animaux domestiques.....	500
299	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche .....	10.000
300	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances.....	35.000
301	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des de- mandes en autorisation; surveillance.....	3.000
	Section L.	123.500
302	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs .....	17.000
	Section LI. — Reports d'exercices précédents.	
303	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets res- pectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi .....	10.000
	b) Reports des crédits restés disponibles au budget ordinaire de 1911:	
	à l'art. 87 — canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes .	52.090
	à l'art. 88bis — travaux extraordinaires sur chemins repris .....	8.720
	à l'art. 89 — mise en état des chemins vicinaux y compris les di- xièmes.....	4.112
	à l'art. 102bis — aménagement de la poste et de la gendarmerie dans la nouvelle gare .....	5.001
	à l'art. 102ter — travaux extraordinaires aux établissements pénit- entiaires à Luxembourg .....	13.000
	Section LII. — Restitution d'excédents de recettes au budget extraordinaire.	
304	Restitution au budget extraordinaire de recettes effectuées en 1911 et 1912 à titre d'excédent de recettes des comptes extraordinaires sur les crédits mis à leur disposition à charge du budget extraordinaire .....	500
	Total des dépenses ordinaires .....	19.458.064
	<b>B. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>	
305	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes .....	50.000
305bis	Elargissement de la route de Dickirch à Wasserbillig, entre Wallendorf et Dil- lingen .....	90.000
305ter	Déviation de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établis- sement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises .....	p <sup>r</sup> mémoire.
306	Construction d'un nouveau pont sur l'Alzette à Clausen, y compris le prix des emprises .....	90.000
307	Mise en état des chemins repris par l'Etat .....	260.000
307bis	Id. — Report de l'art. 302 du budget de 1911 .....	3.725

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1918.
308	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux .....	400.000
309	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos .....	40.520
310	Etablissement de Mondorf-les-Bains. — Aménagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, et sans distinction d'exercice — dépenses de forage d'une deuxième source artésienne respectivement dépenses d'amélioration ou de restauration de la source actuelle, et sans distinction d'exercice.....	100.000
311	Téléphones. — Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique — 7 <sup>e</sup> crédit (sans distinction d'exercice). — Loi du 8 août 1907 .....	150.000
312	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse .....	1.000
313	Remboursement de Bons du Trésor (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	54.000
	Total des dépenses extraordinaires ....	<u>1.239.245</u>
	Total général des dépenses .....	<u>20.697.309</u>

**Chapitre III. — Recettes et dépenses pour ordre.**

(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)

1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 22 mai 1896 sur le régime des eaux-de-vie.....	150.000
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché .....	700.000
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, et dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal .....	1.000.000
4	Postes. — Remboursements aux offices étrangers.....	150.000
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables .....	5.000
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation.....	7.455.367
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt .....	251.502
7bts	Chemins de fer à petite section. — Produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898 ...	179.394
8	Assurance-invalidité et vieillesse — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911) .....	300.000
	Total .....	10.191.263

*Arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> mars 1913, concernant l'exécution de la loi du budget pour l'exercice 1913.*

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1913;

Sur le rapport de Notre Gouvernement;

Avons arrêté et arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au budget des dépenses pour 1913. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

**Art. 2.** La répartition des crédits communs à plusieurs départements sera faite par le Gouvernement en conseil.

**Art. 3.** Les membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1913.

MARIE-ADÉLAÏDE.

*Les membres du Gouvernement,*

EYSCHEN.

MONGENAST.

DE WAHA.

BRAUN.

*Arrêté du 27 février 1913, relatif à l'exercice de la pêche dans l'Eisch.*

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR;

Revu l'arrêté du 6 juillet 1906, relatif à l'exercice de la pêche dans les cours d'eau qu'affectionne la truite;

**Großh. Beschluß vom 1. März 1913, die Ausführung des Budgetgesetzes für das Jahr 1913 betreffend.**

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben von 1913 betreffend;

Auf den Bericht Unserer Regierung;

Haben beschlossen und beschließen:

**Art. 1.** Die Mitglieder der Regierung sind ermächtigt, jedes in seinem Departement, über die ins Ausgabenbudget von 1913 eingetragenen Kredite zu verfügen. Sie werden die nach ihrer Natur unter die verschiedenen Artikel gehörenden Ausgaben nach den bestehenden Gesetzen und Reglementen anordnen und regeln.

**Art. 2.** Die Verteilung der mehreren Departements gemeinschaftlichen Kredite geschieht durch die Regierung im Conseil.

**Art. 3.** Die Mitglieder der Regierung sind, insofern es sie betrifft, mit der Vollziehung dieses Beschlusses, welcher ins „Memorial“ eingerückt werden soll, beauftragt.

Luxemburg, den 1. März 1913.

Maria Adelheid.

Die Mitglieder der Regierung,

Eyschen.

Mongenast.

de Waha.

Braun.

**Beschluß vom 27. Februar 1913, betreffend die Ausübung der Fischerei in der Eisch.**

Der General-Direktor des Innern;

Nach Einsicht seines Beschlusses vom 6. Juli 1906, betreffend die Ausübung der Fischerei in den von der Forelle gesuchten Wasserläufen;

Vu les lois sur la pêche du 6 août 1872 et du 7 décembre 1881;

Considérant qu'il importe d'assurer la conservation de la truite dans les eaux de l'Eisch;

Vu les propositions de M. le directeur des eaux et forêts;

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. Par dérogation à l'arrêté précité du 6 juillet 1906 et jusqu'à disposition contraire, l'usage du carretet est interdit dans l'Eisch.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*. Il sera en outre affiché dans toutes les communes que traverse ou longe le dit cours d'eau.

Luxembourg, le 27 février 1913.

Le Directeur général de l'intérieur,  
BRAUN.

*Avis. — Association syndicale.*

Par arrêté du soussigné en date du 27 février 1913, l'association syndicale pour la construction d'un chemin d'exploitation au lieu dit «Im Odenbrill» à Kleinbettingen, commune de Steinfort, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Steinfort.

Luxembourg, le 27 février 1913.

Le Ministre d'Etat,  
Président du Gouvernement,  
EYSCHEN.

Nach Einsicht der Gesetze vom 6. August 1872 und 7. Dezember 1881, über die Fischerei;

In Erwägung, daß es geboten ist, die Erhaltung des Forellenbestandes in den Gewässern der Eisch zu sichern;

Nach Einsicht der Vorschläge des Hrn. Direktors der Gewässer und Forsten;

Beschließt:

Art. 1. In Abweichung des vorewähnten Beschlusses vom 6. Juli 1906 und bis zu anderweitiger Verfügung ist der Gebrauch des Sentgarns in der Eisch unterlagt.

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluß soll im „Mémorial“ veröffentlicht werden. — Er wird überdies in allen Gemeinden, die vom besagten Wasserlauf durchflossen oder berührt werden, angeschlagen.

Luxemburg, den 27. Februar 1913.

Der General-Direktor des Innern,  
Braun.

*Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.*

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom 27. Februar 1913, ist die Syndikatsgenossenschaft für Anlage eines Feldweges, Ort genannt „Im Odenbrill“ zu Kleinbettingen, Gemeinde Steinfort, genehmigt worden.

Dieser Beschluß sowie ein Duplikat des Genossenschaftsattes sind auf der Regierung und dem Gemeindefekretariate von Steinfort hinterlegt.

Luxemburg, den 27. Februar 1913.

Der Staatsminister,  
Präsident der Regierung,  
Eyschen.